

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 30 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 10 votants : 10
Date de convocation : 21/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre le trente mai à 20 heures30

Le Conseil Municipal de la commune de Mairé-L'Evescault dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Dorick BARILLOT Maire.

Présents: Dorick BARILLOT, Michaël GREMILLON, Isabelle BRUNET, Nathalie GAMIN, Emilie NIVET, Jérôme DIONNET, Franck PENIN, Patrick DECEMME ,Erwan BARILLOT, Catherine RIBOT,

Absents: Sylvain MONNERON, Sylvie KUNTZ-CAURE, David GAUER, Pierrick MARQUET, Mélanie ROUX

Secrétaire de Séance : Patrick DECEMME

Objet: Virements de crédits - Décisions modificatives - Budget Lotissement.

Délibération n° 1

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus au budget lotissement sur certains chapitres étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Budget Lotissement		
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
608/ 11- Frais accessoires sur terrain	- 4 000 €	
608 / 043 -Frais accessoires sur terrain		+ 4 000 €

Après délibération, le conseil municipal décide d'accepter les écritures ci-dessus.

Objet : Avenant contrat Dekra pour la salle « La Boulite ». Délibération n°2

Le Maire expose la proposition de DEKRA concernant le rajout de la salle polyvalente « La Boulite » pour l'avenant au contrat des vérifications électriques de la commune.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer la proposition de DEKRA pour un montant global de 85.00 € HT

Objet : Demandes de subvention. Délibération n°3

Les Jeunes Sauzéens	200.00 €
AFSEP Asso. Franç. Scléroses en Plaques	30.00 €
LED Libre Ecoute Dépendance	30.00 €

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 30 mai 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder les subventions ci-dessus.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024.

Objet : Droit de Prémption. Délibération n°4

Après délibération, le Conseil Municipal décide de ne pas faire usage du droit de préemption sur les immeubles cadastrés.

- E 331 propriété de M. et Mme JONES Alan, Les Ormeaux.
- AB48, AB166, AB180 propriétés de M. et Mme HERNANDEZ-FRADE, Le Bourg

Objet : Etude de devis renouvellement Réseaux Eaux Pluviales. Rue de l'Ancienne Abbaye. Délibération n°5

M. le Maire présente 6 devis pour refaire le réseau d'eaux pluvial Rue de L'Ancienne Abbaye:

- BONNEAU d'un montant de 77 249.76 € HT
- EIFFAGE d'un montant de 74 373.19 € HT
- MRY d'un montant de 108 964.05 € HT
- Nouvelle Aquitaine Travaux Publics (NATP) d'un montant de 135 282.50 € HT
- STPM d'un montant de 86 940.60 € HT
- TTPI d'un montant de 68 700.20 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le devis de TTPI d'un montant de 68 700.20 € HT.

Objet : Demande de subvention pour la réfection du réseau d'eaux pluviales. Délibération n°6

Monsieur le Maire expose que le projet de renouvellement du réseau d'eaux pluviales rue de l'ancienne abbaye dont le coût prévisionnel s'élève à 68 700.20 € HT soit 82 440.24€ € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention par le Département des Deux-Sèvres au titre du Fonds de solidarité départementale pour les communes.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total TTC : 82 440.24 €
Subvention : 34 350.10 €
Fonds propre : 48 090.14€

Après étude du projet et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- d'arrêter le projet de renouvellement du réseau d'eaux pluviales
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessous
- et de solliciter une subvention au titre du Fonds de solidarité départementale pour les communes.